



Déficit d'une entreprise individuelle

Par **alixpackard**, le **20/12/2018** à **11:27**

Bonjour,

Je réfléchis à la création d'une entreprise individuelle dont l'objet serait le transport aérien touristique. Cette activité serait dans un premier temps une activité supplémentaire à mes revenus de salarié et pourrait prendre une part plus importante ensuite.

J'ai préféré la création d'une entreprise individuelle à la micro-entreprise pour la raison suivantes :

Récupération de la TVA de l'aéronef acheté,
Amortissement de l'aéronef.

Cet amortissement, au regard du CA de mon activité dans les premières années, va générer un déficit.

Ma question est la suivante : étant en EI, comment ce déficit va-t-il s'imputer à mes revenus ?
Pendant combien de temps puis-je légalement continuer cette activité déficitaire ?

Merci de vos commentaires et suggestions,

Alix